

# Mesures sanitaires Ouverture le 13 mai 2020

## Règles de Bases

- **Pas de visiteurs non pêcheurs sur le site**
- UN pêcheur par Poste de Pêche de préférence (ou accompagné d'une seule personne issue du même foyer de confinement)
- **Les pêcheurs ne peuvent s'approcher à moins de 2 mètre d'un pêcheur d'un autre emplacement**
- Fermeture des établissements dès lors que tous les postes de pêche sont occupés
- **Toute personne qui enfreint les règles sera expulsée sur le champ sans pouvoir prétendre à quelque remboursement de prestation**
- Ne pas organiser d'évènements susceptibles d'attirer en trop grand nombre des pêcheurs et venant de distances non autorisées

## Distances de sécurité (distanciation) :

- Accueil des clients : arrivée, paiements, sanitaires
  - 2 m entre les personnes
  - Compter 1 personne / 4 m<sup>2</sup>
  - Appliquer les règles éditées pour les commerçants (distanciation, nettoyage désinfection, gestes barrière etc....)
- Pratique de la pêche :
  - Postes de pêche de 5 mètres linéaires matérialisés par marquage au sol
  - **Les pêcheurs ne peuvent s'approcher à moins de 2 mètre d'un pêcheur d'un autre emplacement**
- Vis-à-vis du personnel
  - Le personnel réduit au maximum le contact avec les clients
  - Le personnel amené à intervenir à proximité des emplacements de pêche s'équipe de ses protections individuelles

## Restauration des clients :

- Rappel : les bars, brasseries et restaurants doivent rester fermés
  - Seule la vente à emporter est autorisée
- **Pas d'aire de pique-nique** mais possible au poste de pêche Uniquement

Merci de votre compréhension.

La direction.

# Mesures sanitaires Ouverture le 13 mai 2020

## Règles de Bases

- **Pas de visiteurs non pêcheurs sur le site**
- UN pêcheur par Poste de Pêche de préférence (ou accompagné d'une seule personne issue du même foyer de confinement)
- **Les pêcheurs ne peuvent s'approcher à moins de 2 mètre d'un pêcheur d'un autre emplacement**
- Fermeture des établissements dès lors que tous les postes de pêche sont occupés
- **Toute personne qui enfreint les règles sera expulsée sur le champ sans pouvoir prétendre à quelque remboursement de prestation**
- Ne pas organiser d'évènements susceptibles d'attirer en trop grand nombre des pêcheurs et venant de distances non autorisées

## Distances de sécurité (distanciation) :

- Accueil des clients : arrivée, paiements, sanitaires
  - 2 m entre les personnes
  - Compter 1 personne / 4 m<sup>2</sup>
  - Appliquer les règles éditées pour les commerçants (distanciation, nettoyage désinfection, gestes barrière etc....)
- Pratique de la pêche :
  - Postes de pêche de 5 mètres linéaires matérialisés par marquage au sol
  - **Les pêcheurs ne peuvent s'approcher à moins de 2 mètre d'un pêcheur d'un autre emplacement**
- Vis-à-vis du personnel
  - Le personnel réduit au maximum le contact avec les clients
  - Le personnel amené à intervenir à proximité des emplacements de pêche s'équipe de ses protections individuelles

## Restauration des clients :

- Rappel : les bars, brasseries et restaurants doivent rester fermés
  - Seule la vente à emporter est autorisée
- **Pas d'aire de pique-nique** mais possible au poste de pêche Uniquement

Merci de votre compréhension.

La direction.

# Mesures sanitaires Ouverture le 13 mai 2020

## Règles de Bases

- **Pas de visiteurs non pêcheurs sur le site**
- UN pêcheur par Poste de Pêche de préférence (ou accompagné d'une seule personne issue du même foyer de confinement)
- **Les pêcheurs ne peuvent s'approcher à moins de 2 mètre d'un pêcheur d'un autre emplacement**
- Fermeture des établissements dès lors que tous les postes de pêche sont occupés
- **Toute personne qui enfreint les règles sera expulsée sur le champ sans pouvoir prétendre à quelque remboursement de prestation**
- Ne pas organiser d'évènements susceptibles d'attirer en trop grand nombre des pêcheurs et venant de distances non autorisées

## Distances de sécurité (distanciation) :

- Accueil des clients : arrivée, paiements, sanitaires
  - 2 m entre les personnes
  - Compter 1 personne / 4 m<sup>2</sup>
  - Appliquer les règles éditées pour les commerçants (distanciation, nettoyage désinfection, gestes barrière etc....)
- Pratique de la pêche :
  - Postes de pêche de 5 mètres linéaires matérialisés par marquage au sol
  - **Les pêcheurs ne peuvent s'approcher à moins de 2 mètre d'un pêcheur d'un autre emplacement**
- Vis-à-vis du personnel
  - Le personnel réduit au maximum le contact avec les clients
  - Le personnel amené à intervenir à proximité des emplacements de pêche s'équipe de ses protections individuelles

## Restauration des clients :

- Rappel : les bars, brasseries et restaurants doivent rester fermés
  - Seule la vente à emporter est autorisée
- **Pas d'aire de pique-nique** mais possible au poste de pêche Uniquement

Merci de votre compréhension.

La direction.

# Mesures sanitaires Ouverture le 13 mai 2020

## Règles de Bases

- **Pas de visiteurs non pêcheurs sur le site**
- UN pêcheur par Poste de Pêche de préférence (ou accompagné d'une seule personne issue du même foyer de confinement)
- **Les pêcheurs ne peuvent s'approcher à moins de 2 mètre d'un pêcheur d'un autre emplacement**
- Fermeture des établissements dès lors que tous les postes de pêche sont occupés
- **Toute personne qui enfreint les règles sera expulsée sur le champ sans pouvoir prétendre à quelque remboursement de prestation**
- Ne pas organiser d'évènements susceptibles d'attirer en trop grand nombre des pêcheurs et venant de distances non autorisées

## Distances de sécurité (distanciation) :

- Accueil des clients : arrivée, paiements, sanitaires
  - 2 m entre les personnes
  - Compter 1 personne / 4 m<sup>2</sup>
  - Appliquer les règles éditées pour les commerçants (distanciation, nettoyage désinfection, gestes barrière etc....)
- Pratique de la pêche :
  - Postes de pêche de 5 mètres linéaires matérialisés par marquage au sol
  - **Les pêcheurs ne peuvent s'approcher à moins de 2 mètre d'un pêcheur d'un autre emplacement**
- Vis-à-vis du personnel
  - Le personnel réduit au maximum le contact avec les clients
  - Le personnel amené à intervenir à proximité des emplacements de pêche s'équipe de ses protections individuelles

## Restauration des clients :

- Rappel : les bars, brasseries et restaurants doivent rester fermés
  - Seule la vente à emporter est autorisée
- **Pas d'aire de pique-nique** mais possible au poste de pêche Uniquement

Merci de votre compréhension.

La direction.